



Ultrasoline K Plus

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations
Date d'émission: 5/2/2021 Date de révision: 5/2/2021 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Ultrasoline K Plus
Code du produit : 089_USA

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Engrais
Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
Restrictions d'emploi : Aucun connu

1.3. Fournisseur

Fournisseur

SQM North America
2727 Paces Ferry Rd, Building Two, Suite 1425
Atlanta, GA 30339
United States
T (770) 916 9400 - F (700) 916 9404
product_safety@sqm.com; spn-northamerica@sqm.com; - www.sqm.com/sqmnutrition.com
product_safety@sqm.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'urgence chimique Appelez le CHEMTREC 24h/24, 7j/7
Pour les États-Unis et le Canada : 1-800-424-9300
Pour les pays autres que les États-Unis et le Canada : +1 703-741-5970
(appels en PCV acceptés)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-US

Matières solides comburantes, Catégorie 3

Peut aggraver un incendie; comburant

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS US

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention
Mentions de danger : Peut aggraver un incendie; comburant
Conseils de prudence : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Tenir/Stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles.
Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des vêtements, matières inflammables, matières réductrices, acides forts
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
En cas d'incendie: Utiliser tout moyen approprié pour l'extinction des feu alentours. Pulvériser de l'eau sur les petits incendies. Pour les gros incendies, submerger sous une importante quantité d'eau.

Ultrasoline K Plus

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers non classés

Autres dangers non classés : Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.

2.4. Unknown acute toxicity (GHS US)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de HazCom 2012

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après inhalation : Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion : En cas d'ingestion de grandes quantités : Irritation des muqueuses gastro-intestinales.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Traitement symptomatique. En cas d'inhalation des produits de décomposition : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : utiliser tout moyen approprié pour l'extinction des feu alentours. Pulvériser de l'eau sur les petits incendies. Pour les gros incendies, submerger sous une importante quantité d'eau.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie : Peut aggraver un incendie; comburant.

Ultrasoline K Plus

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. La décomposition thermique génère : Oxydes d'azote. Nitrites. Oxydes de phosphore. Oxydes de potassium.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil respiratoire autonome. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Ne pas absorber avec de la sciure ou tout autre absorbant combustible. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Matières incompatibles: Agents réducteurs, matières inflammables, Matières combustibles. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Matières incompatibles : Matières inflammables ou combustibles. matières réductrices. acides forts.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ultrasoline K Plus

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Ultrasoline K Plus

USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACGIH OEL TWA [ppm] : Non établi

ACGIH OEL Ceiling [ppm] : Non établi

Indications complémentaires : Aucune limite d'exposition n'existe pour ce produit

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Extraction de contaminants efficace. Formation du personnel sur les bonnes pratiques. Gestion/supervision en place pour vérifier que les MMR en place sont utilisées correctement et que les CO sont suivies.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Matière solide cristalline.
Couleur	: Blanc
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Non applicable
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de la vapeur	: Non applicable
Pression de vapeur à 50°C	: Non applicable
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Non applicable
Densité relative	: Non applicable
Solubilité	: Soluble dans l'eau.

Ultrasoline K Plus

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Oxydant. Épreuve O.1 : Épreuve pour les matières comburantes solides.

9.2. Autres informations

Indications complémentaires : Aucun(e)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Matières inflammables, combustibles, acides forts et agents réducteurs forts. Les emballages, palettes ou autres matériaux d'emballage autorisés ne sont pas des matériaux incompatibles (NFPA 400/2016, code des matières dangereuses, article 15.3.5.2.1.1).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. la décomposition thermique peut produire : Oxydes d'azote. Nitrites. Oxydes de phosphore. Oxydes de potassium.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

Ultrasoline K Plus

Groupe IARC	Non répertorié
-------------	----------------

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé

Ultrasoline K Plus

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Symptômes/effets	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après inhalation	: Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: En cas d'ingestion de grandes quantités : Irritation des muqueuses gastro-intestinales.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Écologie - eau	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Ultrasoline K Plus

Persistence et dégradabilité	Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement.
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ultrasoline K Plus

Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.
------------------------------	--------------------------------------

12.4. Mobilité dans le sol

Ultrasoline K Plus

Écologie - sol	Devrait être très mobile dans le sol.
----------------	---------------------------------------

12.5. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	: Peut causer une eutrophisation à très faible concentration.
------------------------	---

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets)	: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Le déchet solide présente la caractéristique d'inflammabilité d'accord au DS 148/2004, Art. 15.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Indications complémentaires	: Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Éviter la contamination des eaux de surface.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TDG / IMDG / IATA

Ultrasoline K Plus

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

14.1. Numéro ONU

n° DOT NA : UN1486
UN-No. (TDG) : UN1486
N° ONU (IMDG) : 1486
N° UN (IATA) : 1486

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Potassium nitrate (Mixture)
Désignation officielle pour le transport (TDG) : NITRATE DE POTASSIUM (MÉLANGE)
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : NITRATE DE POTASSIUM (MÉLANGE)
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Potassium nitrate (Mixture)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : 5.1
Étiquettes de danger (DOT) : 5.1



TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 5.1
Étiquettes de danger (TDG) : 5.1



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 5.1
Étiquettes de danger (IMDG) : 5.1



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 5.1
Étiquettes de danger (IATA) : 5.1



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : III
Groupe d'emballage (TDG) : III
Groupe d'emballage (IMDG) : III
Groupe d'emballage (IATA) : III

Ultrasoline K Plus

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

DOT

N° ONU (DOT) : UN1486

Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102) :

- A1 - Single packagings are not permitted on passenger aircraft.
- A29 - Combination packagings consisting of outer expanded plastic boxes with inner plastic bags are not authorized for transportation by aircraft.
- B120 - The use of flexible bulk containers conforming to the requirements in subpart R and subpart S of part 178 of this subchapter is permitted.
- IB8 - Authorized IBCs: Metal (11A, 11B, 11N, 21A, 21B, 21N, 31A, 31B and 31N); Rigid plastics (11H1, 11H2, 21H1, 21H2, 31H1 and 31H2); Composite (11HZ1, 11HZ2, 21HZ1, 21HZ2, 31HZ1 and 31HZ2); Fiberboard (11G); Wooden (11C, 11D and 11F); Flexible (13H1, 13H2, 13H3, 13H4, 13H5, 13L1, 13L2, 13L3, 13L4, 13M1 or 13M2).
- IP3 - Flexible IBCs must be sift-proof and water-resistant or must be fitted with a sift-proof and water-resistant liner.
- T1 - 1.5 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(2)
- TP33 - The portable tank instruction assigned for this substance applies for granular and powdered solids and for solids which are filled and discharged at temperatures above their melting point which are cooled and transported as a solid mass. Solid substances transported or offered for transport above their melting point are authorized for transportation in portable tanks conforming to the provisions of portable tank instruction T4 for solid substances of packing group III or T7 for solid substances of packing group II, unless a tank with more stringent requirements for minimum shell thickness, maximum allowable working pressure, pressure-relief devices or bottom outlets are assigned in which case the more stringent tank instruction and special provisions shall apply. Filling limits must be in accordance with portable tank special provision TP3. Solids meeting the definition of an elevated temperature material must be transported in accordance with the applicable requirements of this subchapter.
- W1 - This substance in a non friable prill or granule form is not subject to the requirements of this subchapter when tested in accordance with the UN Manual of Test and Criteria (IBR, see §171.7 of this subchapter) and is found to not meet the definition or criteria for inclusion in Division 5.1.

Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx) : 152

Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 213

Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 240

Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27) : 25 kg

Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75) : 100 kg

DOT Emplacement d'arrimage : A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.

TDG

UN-No. (TDG) : UN1486

Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 5 kg

Quantités exemptées (TDG) : E1

Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : 25 kg

Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 140

IMDG

Dispositions spéciales (IMDG) : 964, 967

Quantités limitées (IMDG) : 5 kg

Quantités exceptées (IMDG) : E1

Instructions d'emballage (IMDG) : P002, LP02

Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC08

Ultrasoline K Plus

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Dispositions spéciales GRV (IMDG)	: B3
Instructions pour citernes (IMDG)	: T1, BK2, BK3
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP33
N° FS (Feu)	: F-A - FICHE ANTI-INCENDIE Alpha – FICHE ANTI-INCENDIE GÉNÉRALE
N° FS (Déversement)	: S-Q - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Quebec – SUBSTANCES COMBURANTES
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW23
Propriétés et observations (IMDG)	: White crystals or powder. Soluble in water. Mixtures with combustible material are readily ignited and may burn fiercely. Harmful if swallowed.

IATA

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y546
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 10kg
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 559
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 25kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 563
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 100kg
Disposition particulière (IATA)	: A803
Code ERG (IATA)	: 5L

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Code IBC : Non applicable.

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Statut commercial des composants selon la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) de l'Agence américaine de protection de l'environnement :

Nom	n° CAS	Entrée	Status commercial	Indicateurs
Nitrate de potassium	7757-79-1		Actif	
Potassium Iodate	7758-05-6		Actif	

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Nitrate de potassium (7757-79-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE

Nitrate de potassium (7757-79-1)

Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

Ultrasoline K Plus

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Directives nationales

Ultrasoline K Plus

Contient un produit chimique d'intérêt selon le DHS (Department of Homeland Security) États-Unis - Produit chimique d'intérêt (annexe A à 6CFR partie 27)

Nitrate de potassium (7757-79-1)

Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)
Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

15.3. Réglementations des Etats - USA

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date de révision : 5/2/2021

NFPA 704/2019

Danger pour la santé NFPA

: 0 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, n'offriront pas de danger au-delà des matériaux combustibles ordinaires.

Danger d'incendie NFPA

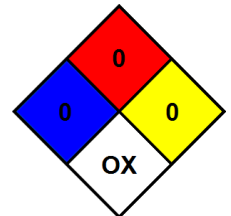
: 0 - Matériaux qui ne brûleront pas dans des conditions extrêmes typiques, y compris des matériaux intrinsèquement incombustibles tels que le béton, la pierre et le sable.

Réactivité NFPA

: 0 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables, même en cas de feu.

Danger spécifique NFPA

: OX - Matériaux qui possèdent des propriétés oxydantes.



Fiche de données de sécurité (FDS), USA

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables